

## La mesure d'accompagnement social personnalisé MASP

La MASP est une mesure contractuelle mise en œuvre par le Département. Elle comprend un accompagnement social personnalisé ainsi qu'une aide à la gestion des prestations sociales.

### Qui peut bénéficier d'une MASP ?

Il est nécessaire :

- D'être majeur
- De percevoir une ou des prestations sociales de la CAF, de la MSA ou de la CARSAT (minimum vieillesse uniquement)
- D'avoir sa santé ou sa sécurité menacée par des difficultés à gérer ses ressources
- De ne pas avoir une altération des facultés mentales médicalement constatées
- De s'engager par la signature d'un contrat.

Dans le département, Il existe 2 types de MASP :

#### **Sans** gestion des prestations sociales :

Il s'agit d'un accompagnement social individuel et adapté à votre situation. Un budget mensuel est fait avec vous.

#### **Avec** gestion des prestations sociales

En plus de l'accompagnement social individuel, toutes ou partie de vos prestations sont versées sur le compte ouvert à votre nom par l'ATPC.

La gestion de vos prestations est organisée, avec vous, selon vos ressources, vos charges, et vos besoins.

### Que se passe-t-il à la fin de l'accompagnement ?

- Si un accompagnement n'est plus nécessaire, un relais pourra être réalisé avec un partenaire social.
- La mesure peut être renouvelée après accord du Conseil Départemental

Si la mesure de MASP n'est pas adaptée ou le contrat non respecté : une orientation vers une autre mesure peut être nécessaire. Le Conseil Départemental peut être amené alors à envoyer au Procureur de la République une demande de mesure judiciaire de :

- Mesure d'accompagnement Judiciaire (MAJ). C'est une mesure prononcée par le Juge des Tutelles, pour une durée de 2 ans maximum.

Ou

- Mesure de Protection (Curatelle, Tutelle ou Sauvegarde de Justice) lorsqu'une altération des facultés mentales est constatée par un Médecin Expert. C'est le Juge des tutelles qui prononce cette mesure ; La mesure de protection est décidée pour une durée précise ; La mesure est renouvelable.